

# Les aides à la rénovation : comment s'y retrouver ?

Afin d'accompagner les ménages pour réduire leur consommation énergétique, plusieurs aides techniques et financières à la rénovation existent. La Ville de Béthune vous aide à y voir clair.

Afin d'inciter les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique, plusieurs actions sont mises en place pour orienter et conseiller les ménages. La Ville vous aide à y voir clair sur les aides techniques et financières auxquelles les ménages peuvent prétendre. Attention, certaines aides ne sont pas cumulables.

## Espace Info Energie

Un Espace Info Energie (EIE) est un lieu neutre, objectif, gratuit et indépendant où l'on peut obtenir des informations et conseils sur la maîtrise de l'énergie et sur toutes les aides financières.

Tél. 03 62 61 47 90

E-mail : [info-energie@bethunebruay.fr](mailto:info-energie@bethunebruay.fr)

## Les aides de l'Anah

**L'Agence Nationale de l'Habitat** propose également des aides à la rénovation destinées aux propriétaires occupants qui souhaitent rénover leur habitation. Cette aide de l'Ana peut financer jusqu'à la moitié des travaux.

## Le fond de transition énergétique

Le [Fond de transition énergétique](#) est porté par l'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane. Il permet aux propriétaires de rénover et d'améliorer thermiquement leur logement. Cette aide est débloquée sous conditions de ressources pour les ménages non éligibles par l'Anah. Attention, la demande doit être formulée avant tout démarrage des travaux et doit être en lien avec le conseiller de l'espace info énergie.



## Le prêt à taux zéro (PTZ)

Le [prêt à taux zéro](#) a été créé pour aider les ménages modestes et intermédiaires à acquérir leur logement. Une variante, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), a été créée pour ces mêmes ménages dans le cadre leur projet de rénovation thermique du logement.

Comme son nom l'indique, ce prêt est sans intérêt, **vous ne remboursez que ce que vous avez emprunté**

## Aide à la rénovation énergétique

La [Région Hauts-de-France](#) s'engage également dans la lutte contre le gaspillage énergétique en aidant les ménages dans leurs travaux de rénovation. Cette aide peut monter jusqu'à 2 000 euros. Le dispositif a été testé en 2018.

## Dispositif des Certificats d'économies d'énergie

Le [dispositif des CEE](#), appelé également prime énergie est une aide financière pour vous aider à améliorer la performance énergétique de votre logement sans condition de ressource.

## Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Si vous faites des travaux d'isolation de votre habitation principale ou des dépenses pour le rendre moins énergivore, vous pouvez bénéficier d'un [crédit d'impôt pour la transition écologique \(CITE\)](#).



MAIRIE DE BÉTHUNE  
Hôtel de Ville  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune cedex

Centre Administratif Victor Hugo  
Rue de Schwerte  
62400 Béthune

HORAIRES :  
Hôtel de Ville  
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo  
Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h  
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000  
Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)